

# AVIS D'EXAMEN

Session 2016

## CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

Arrêté du 23.12.2003 - Bulletin Officiel n° 39 du 28.10.2004 – Bulletin Officiel Spécial n° 1 du 4 février 2010

L'objectif est de permettre à des enseignants titulaires ou stagiaires des établissements publics et privés de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours.

Quatre secteurs disciplinaires sont retenus :

1. Les arts : ce secteur comporte quatre options : cinéma audiovisuel, danse, histoire de l'art et théâtre.
2. L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (ce secteur concerne l'apprentissage des langues vivantes dans les disciplines non linguistiques au sein des sections européennes des collèges et des lycées). **Par conséquent, ne peuvent faire acte de candidature, les enseignants en langue, ECJS et documentation.**
3. le Français Langue Seconde
4. Enseignement en Langue des Signes Française.

L'examen s'adresse :

- Pour le secteur des arts et de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique : à des personnels enseignant du second degré.
- Pour le secteur du français langue seconde et langue des signes française : à des personnels enseignants des premier et second degrés.

Seuls les candidats n'ayant pas bénéficié d'une validation en langue dans un dispositif antérieur, peuvent faire acte de candidature.

Ce dispositif de certification ne s'adresse pas aux enseignants qui suivent une formation de remise à niveau en langues vivantes.

### **INSCRIPTIONS : du lundi 2 au lundi 30 novembre 2015**

Un dossier d'inscription vous sera transmis dès réception d'un courrier de demande d'inscription adressé au rectorat de Rouen – DEC 1 – 25, rue de Fontenelle – 76037 ROUEN CEDEX.

Ce courrier doit être transmis à partir du **lundi 2 novembre 2015 jusqu'au lundi 30 novembre 2015.**

Aucun dossier ne sera envoyé sur demande téléphonique.

Les dossiers devront être :

- soit déposés au service des examens et concours le **vendredi 15 janvier 2016** au plus tard à 17h00,
- soit confiés aux services postaux (et non envoyés par une sacoche d'établissement scolaire) en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition soit oblitérée au plus tard le **vendredi 15 janvier 2016** à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

### **ÉPREUVE :**

Épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

**Le candidat devra joindre à son dossier d'inscription un rapport de cinq pages maximum, dactylographiées (cf BO n° 39 du 28.10.2004).**

### **DATES PRÉVISIONNELLES DE L'ÉPREUVE ORALE :**

FLS : lundi 29 février 2016 – Histoire des arts : mardi 15 mars 2016

Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique : du lundi 21 au vendredi 25 mars 2016

Pour les autres certifications complémentaires : date non définie